Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers
www.afch.fr
Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85
N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

30èmes Journées 03, 04 et 05 juin 2026

Déroulé séquence atelier

« DDAC Maastricht3 niveau 1 : de l'arrêt des thérapeutiques à la préservation des organes » et réflexion sur les étapes clés.

Prérequis :
ICH et médecins dans un centre nouvellement autorisé ou dans un centre où l'activité est peu développée.

ICH et médecins récents dans un centre ayant déjà une activité DDACM3.

ICH et médecins dans un centre ouvrant prochainement une activité DDACM3.

Objectif(s) :

- Découvrir la prise en charge des donneurs Maastricht 3 : Les étapes du recensement d'un donneur Maastricht 3, la qualification et la recherche de non opposition, la mise en œuvre de l'arrêt des thérapeutiques et les techniques de préservation des organes jusqu'au bloc opératoire.
- Intégrer et concilier l'accompagnement du donneur et de ses proches avec les aspects techniques et organisationnels d'une procédure M3.
- Préciser la place de la coordination tout au long de la procédure Maastricht 3 et les relations avec les partenaires (réanimation, gestionnaire CRN, équipes chirurgicales, SRA, proches…)

Compétence(s) :

Celles des professionnels des coordonnateurs hospitaliers paramédicaux et médicaux.
Expérience de la procédure Donneur en Mort Encéphalique.
Expérience d'entretien pour abord du don auprès des proches.
Connaissances du cadre législatif de la décision et la mise en œuvre d'un arrêt des thérapeutiques en réanimation.

Durée :
Séquence atelier de 03h30.

Méthode mobilisée :
Expérientielle : réflexion en petits groupes puis échanges en commun avec exercices, ateliers, travaux pratiques, quizz… Visionnage de procédure.
Contenu : <u>en 3 phases</u>

Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers
www.afch.fr
Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85
N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

1. Introduction théorique :
 - Présentation des grands principes du protocole national et du déroulement général d'une procédure DDACM3.

2. Séquence ludique autour de la chronologie d'une procédure DDACM3
 - En petits groupes, réflexion autour des étapes d'une procédure Maastricht 3.
 - Exercices d'évaluation autour du protocole : quizz sur les délais, la prélevabilité, l'organisation…
 - Séquence observationnelle : visionnage des étapes clés d'une procédure complète M3 et discussion en groupe.

3. Atelier pratique « construction d'un outil commun pour améliorer l'organisation et définir le rôle de chacun lors d'un M3 »

Modalités d'évaluation :
Positionnement de l'apprenant .

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un premier questionnaire de connaissances est à renseigner (via un lien et QR code) en début de formation.

Un second questionnaire lors de la dernière journée de formation (même modalités que le premier). Puis à 6 mois un troisième par mail avec évaluation et pertinence des actions mises en place. Chaque atelier est évalué spécifiquement à l'aide de questions de connaissances au regard des objectifs initiaux de formation.

Satisfaction
Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Suivi de l'exécution de la formation :
Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :
Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.